

05 juil 2013 -20:18

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juillet 2013](#)

Fonds monétaire : service administratif à comptabilité autonome

Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à donner au Fonds monétaire la forme d'un service administratif à comptabilité autonome.

L'avant-projet vise à adapter la forme du Fonds monétaire, qui est un service d'Etat à gestion séparée, à la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral, qui traite des services administratifs à comptabilité autonome.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 12 juin 1930 portant création d'un Fonds monétaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Koen Geens, ministre des Finances,
chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>